Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de prestation de services

LIVRET DE COMMUNICATION PROGRAMME DES ANIMATIONS « PYRENEES PARTAGEES 2018 » LOT 1 : CONCEPTION GRAPHIQUE LOT 2 : IMPRESSION

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises 09240 MONTELS

Tél: 05.61.02.71.69 Fax: 05.61.02.80.23

Courriel: info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II - LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président André ROUCH.

III - MODE DE PASSATION CHOISI

Procédure adaptée.

IV - OBJET DU MARCHE

Lot 1 : Conception graphique du livret de communication « Pyrénées Partagées » programme des animations 2018, selon les caractéristiques techniques présentées dans le CCTP ci-joint :

Prestations demandées :

- Conception graphique du document Pyrénées Partagées 2018
- Transformation de la 1° de couverture et de la brochure complète ainsi que du répertoire des produits Valeurs du Parc en fichiers PDF haute définition et basse définition et envoi par message électronique au Syndicat mixte du PNR, pour mise en ligne sur son site internet et diffusion électronique complémentaire.
- Prestations complémentaires en option :
- Option 1 : format « feuilletable » pour site web (livret complet).
- Option 2 : fourniture fichier imprimeur pour annuaire des producteurs Valeurs du Parc (tiré à part).
- Option 3 : format bannière pour Facebook (1ère de couverture).
- Option 4 : format signature courriel (1ère de couverture)

<u>Lot 2 : Impression du livret de communication « Pyrénées Partagées » programme des animations 2018,</u> selon les caractéristiques techniques présentées dans le CCTP ci-joint :

Prestations demandées :

- o Impression.
- Livraison 1 point à Ferme d'Icart Montels.

V - REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

VI - DELAIS DU PRESENT MARCHE

Effet: Cf. CCTP joint.

VII - LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR - Pôle d'activités - Ferme d'Icart - 09240 MONTELS - Tél : 05.61.02.71.69

VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **mercredi 22 novembre 2018 à 15 heures**, terme de rigueur. Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera la mention :

Lot 1 : « MARCHE : conception graphique du document de communication Pyrénées Partagées 2018»

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Lot 2: « MARCHE: impression du document de communication Pyrénées Partagées 2018»

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

IX - MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif et de façon fractionnée sur réception de la facture suivant la livraison de chacun des numéros.

X - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés (DC1 et DC2).

Les offres contiendront tout élément ou pièce utile, dont le détail est laissé à l'appréciation du candidat au marché, permettant d'apprécier et d'évaluer son aptitude à répondre aux attentes du maître d'ouvrage dans la réalisation objet du présent marché (ex. liste de références, échantillons, croquis, pré-maquettes, etc.).

Le candidat souhaitant que les dites pièces lui soient retournées à l'issue de la consultation doit le spécifier expressément.

Renseigner impérativement le formulaire de détail des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rencontrer les trois prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

Lot 1: Conception graphique

- 1. Valeur technique : 0,8 (Style, esthétisme : 0,3 ; créativité : 0,3 ; ergonomie, confort de lecture : 0,2 (jugés sur références : joindre exemples de réalisation, par courrier ou par courriel).
- 2. Prix. Coefficient: 0,2

Lot 2: Impression

- 1. Valeur technique. Coefficient: 0,7 (dont prise en compte de l'environnement et du développement durable 0,2; qualité d'impression, références dans le type de document demandé (joindre exemples de réalisation, par courrier ou par courriel): 0,3; délais d'impression et livraison: 0,2).
- 2. Prix. Coefficient: 0,3

XIII - CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être rédigées en langue française et en euros.

XIV- SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional souhaite intégrer des critères de respect de l'environnement dans toute réalisation de document. Dans ce cadre, le prestataire retenu s'engage à :

- ne pas utiliser pour l'impression en offset des produits toxiques ou très toxiques définis comme tels par l'annexe I et II de l'arrêté modifié du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances (JO du 8 mai 1994).
- sécuriser le stockage des produits et des déchets dangereux en utilisant des bacs de rétention ou des aménagements spécifiques.
- les produits dangereux suivants doivent être traités dans des centres de traitement appropriés : solution de mouillage, révélateurs et fixateurs usagés, solvants de nettoyage usagés (chlorés et non chlorés), chiffons souillés, cartouche d'encre et toner, divers liquides et pâteux comme les encres, les colles, les vernis, les huiles.

XV - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre technique : Céline Arilla <u>c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr</u>
Renseignements d'ordre administratif : Camille Jaudin <u>c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr</u>
Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activités – Ferme d'Icart - 09240 MONTELS 05.61.02.71.69